|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)** | **logo_F_** |
| **Deuxième réunion – Genève, 13-15 septembre 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs-2/7-F** |
| **25 août 2017** |
| **Original: anglais/russe** |
| Contribution de la Fédération de Russie | |
| propositions relatives a la structure du rapport final du groupe d'experts sur le règlement des télécommunications  internationales (EG‑RTI) | |

Introduction

Dans sa Résolution 1379 (2016), le Conseil de l'UIT a décidé que le Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI) présenterait un rapport final au Conseil à sa session de 2018, afin que celui-ci le soumette à la Conférence de plénipotentiaires de 2018, assorti de ses observations. Le mandat du Groupe EG-RTI recense notamment les questions devant figurer dans le rapport final du groupe.

A la session de 2017 du Conseil de l'UIT, la Fédération de Russie a soumis, au nom d'un groupe d'Etats (République d'Arménie, République de Bélarus, République Kirghize et Fédération de Russie), une contribution intitulée "Renforcer l'efficacité des travaux du groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI)" (Document EG-ITRs-2/3-F), assortie d'une proposition relative au contenu du Rapport final du groupe EG-RTI. Lors des discussions sur ce point, le Conseil de l'UIT a convenu que les membres du Groupe d'experts soumettraient au groupe leurs contributions concernant la structure du rapport final.

Propositions

A la suite des discussions portant sur l'élaboration du Rapport final du Groupe EG-RTI, qui se sont tenues à la session de 2017 du Conseil de l'UIT, sur la base du mandat du Groupe EG-RTI adopté par le Conseil de l'UIT dans sa Résolution 1379 et dans le but de renforcer l'efficacité des travaux du Groupe EG-RTI, nous soumettons les propositions de la Fédération de Russie relatives au projet de structure du Rapport final du Groupe EG-RTI.

ANNEXE

STRUCTURE DU RAPPORT FINAL DU GROUPE EG-RTI

1 Introduction

2 Futur examen du RTI de 2012

2.1 Incidences des nouvelles tendances observées dans les télécommunications/TIC sur le RTI de 2012.

2.2 Dispositions du RTI de 2012 susceptibles de nécessiter un examen futur.

3 Applicabilité du RTI de 2012

3.1 Analyse juridique du RTI de 2012.

3.2 Applicabilité du RTI de 2012 dans un environnement des télécommunications internationales en évolution rapide.

3.3 Analyse des risques d'incompatibilité entre les obligations des signataires du RTI de 2012 et celles des signataires du RTI de 1988, s'agissant de la mise en oeuvre des dispositions du RTI de 1988 et du RTI de 2012.

4 Applicabilité des Résolutions de la CMTI-12

[4.1 Analyse des problèmes qui pourraient découler de la mise en oeuvre des Résolutions de la CMTI-12.]

5 Conclusion

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_